

Dispositif organisationnel permettant de mieux repérer et qualifier les situations de fragilité et surtout de dégradation de la personne âgée à son domicile (GIR 4 à 6) par une application simple sur smartphone permettant la traçabilité de la mesure du ressenti de la personne

## Porteurs du projet :

4 fédérations ADMR

(Aveyron, Hérault, Pyrénées Orientales, Tarn)

## Partenaires:





ARS, MAIA, équipes médico-sociales des conseils départementaux, structures évaluatrices et caisses de retraite, représentants du secteur médical et paramédical : médecins libéraux, infirmiers, kinésithérapeute, maisons de santé, conseil de l'ordre de médecins, des pharmaciens, des infirmiers





Durée : 44 mois





Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) : 229,2 K €

Fonds d'intervention régional (FIR) : 207,2 K €



Personnes de 60 ans et plus (GIR 4, 5 et 6) vivant à domicile ou en logement alternatif/résidence autonomie, en risque de fragilité suivi par un SAAD



Publié au Recueil des Actes Administratifs le 10/12/2019 et modifié le 30/11/2022



Financement complémentaire : forfait mensuel par patient

